

DIRECTION DES INSTITUTS PREPARATION CONCOURS IFCS

CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

1) Prestataire de formation :

L'organisme de formation *Institut de formation du C.H., d'AGEN-NERAC/ 43 Rue Corps Franc Pommiès 47000 Agen (Tel : 05 53 77 78 00 - Fax : 05 53 77 78 25)* enregistré sous le numéro **200 053 098 00105 (numéro activité 75470132547)** auprès du Préfet de la région Nouvelle Aquitaine, et représenté par son Directeur,

2) Co-contractant :

Nom-Prénom :

Adresse :

Profession :

Est conclu un contrat de formation en application des **articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail**

Article 1 : Objet

En exécution de la présente convention, l'Institut de Formation du C.H. D'AGEN-NERAC s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

FORMATION PREPARATOIRE AU CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUTS DE FORMATION CADRE DE SANTE

Article 2 : Nature et caractéristique des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévue par l'Article L.6313-1 du Code du Travail
- Elle a pour **objectifs** de :

Préparation à l'épreuve écrite d'admissibilité :

Maîtriser les techniques d'expression écrite
Acquérir la méthodologie de synthèse et d'analyse de documents
Actualiser ses connaissances et se repérer dans l'environnement sanitaire et social
Clarifier sa conception de la fonction de cadre de santé
Identifier ses motivations à être cadre de santé
Mobiliser des références théoriques et les acquis de son expérience
Construire et argumenter son projet professionnel

DIRECTION DES INSTITUTS PREPARATION CONCOURS IFCS

Préparation à l'épreuve orale d'admission

Formaliser son projet professionnel
Préparer l'épreuve orale du concours d'entrée à l'IFCS
Construire, présenter et argumenter son projet professionnel en tant que futur cadre de santé

- **Programme** de formation :

Préparation épreuve écrite d'admissibilité :

- Caractéristiques de la profession de cadre de santé et programme de formation
- Méthodologie d'analyse, de synthèse et commentaire de documents
- Culture sanitaire et sociale en lien avec la profession
- Élaboration du projet professionnel et construction du dossier pour l'épreuve d'admissibilité
- Mise en situation d'épreuves écrites

Préparation épreuve orale d'admission :

- Finalisation du projet professionnel et du dossier pour l'épreuve d'admissibilité
- Ateliers de suivi
- Simulation d'entretien

- **Sanction** remise au stagiaire à l'issue de la formation : Attestation de suivi de formation

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir les compétences auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

Avoir exercé l'une des professions mentionnées à l'article 1er du décret du 18 août 1995 modifié pendant au moins 4 ans à temps plein ou une durée de 4 ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation « Préparation à l'épreuve écrite d'admissibilité »

Sa **durée** est fixée à : 5 X 3 jours de Formation

Dates

Les Mercredi, Jeudi, Vendredi
23, 24, et 25 Septembre 2020
4, 5 et 6 Novembre 2020
2, 3 et 4 Décembre 2020
6, 7 et 8 Janvier 2021
3, 4 et 5 Février 2021

DIRECTION DES INSTITUTS PREPARATION CONCOURS IFCS

L'action de formation « Préparation à l'épreuve orale d'admission » aura lieu en 2 jours de 7 heures, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures

Dates

Lundi 15 et Mardi 16 Mars 2021

- Elle est organisée pour un **effectif** de 8 stagiaires minimum
- Les **conditions générales** dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

Apports théoriques et méthodologiques en français - Analyse de documents – Ateliers
Mise en situations d'épreuve et corrections individuelles et collectives

- **Diplômes, Titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation :**

Cadres de Santé formateurs : DE infirmier et Diplôme Cadre de Santé

Professeur agrégé de Lettres Modernes

Experts dans les différents domaines :

Cadres Supérieurs de Santé, Directeurs des Soins, Directeurs de structures
sanitaires, Médecin DIM, Docteur en Sociologie

Article 5 : Inscription à la préparation au concours

L'objet et le contenu de cette action de formation se situent strictement dans le cadre de la préparation au concours d'entrée en I.F.C.S. tels que définis dans l'arrêté du 16 Août 1999 Article 8

L'inscription à la formation préparatoire reste indépendante de l'inscription du stagiaire aux épreuves de sélection pour l'admission à la formation en I.F.C.S.

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 7 : Dispositions financières

	Financement par le candidat	Financement par l'employeur ou autre organisme
Préparation épreuve écrite d'admissibilité	1000 €	1500 €
Préparation épreuve orale d'admission	200 €	400 €
Coût aux deux épreuves	1100 €	1750 €

DIRECTION DES INSTITUTS PREPARATION CONCOURS IFCS

Le stagiaire s'engage à verser la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 6 du présent contrat, le stagiaire effectue les versements échelonnés suivants :

Financement Candidat

Echéances	Coût total	Paiement à l'inscription	Paiement en Décembre	Paiement en fin de formation
Préparation Epreuve Admissibilité Seule	1000 €	300 €	500 €	200 €
Préparation Epreuve Admissibilité + Epreuve Admission	1100 €	300 €	300 €	500 €
Préparation Epreuve Admission seule	200 €	60 €		140 €

Financement Employeur

Echéances	Coût total	Paiement en Décembre	Paiement en fin de formation
Préparation Epreuve Admissibilité Seule	1500 €	900 €	600 €
Préparation Epreuve Admissibilité + Epreuve Admission	1750 €	900 €	850 €
Préparation Epreuve Admission seule	400 €		400 €

DIRECTION DES INSTITUTS PREPARATION CONCOURS IFCS

Article 8 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du prestataire de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures suivies selon les règles du prorata temporis
- Versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire

Si le stagiaire est empêché de suivre de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 9 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le **Tribunal Administratif de BORDEAUX** sera seul compétent pour régler le litige

Fait en double exemplaire à

le20__

Le Co-contractant
(Nom, Prénom, et Qualité)

P/Le Directeur
La Directrice des Soins
Coordonnatrice des Instituts
(IFSI-IFAS-IFAP)

Catherine CHAZOTTES